

Temps partiels et Disponibilité
pour le 31/03

Admission à la retraite
rentrée 2011

La circulaire est arrivée
Retour des demandes : 31 mai

Lettre-pétition unitaire RASED
à signer :

<http://www.snuipp.fr/spip.php?article6987>

RESF

dans le cadre d'une semaine
d'action sur la question des
jeunes majeurs
manifestation
à l'initiative de RESF Rhône
samedi 27 mars à 14 h
place des Terreaux

Colloque national
sur les évaluations

Mercredi 28 avril
Salle Victor Hugo
33 rue Bossuet - Lyon 6
(Mairie du 6ème)

Mouvement 2010

- fin mars :
parution des postes pour la phase
principale du mouvement
- du 1er au 12 avril : saisie des
voeux sur internet
- le 20 mai : CAPD (résultats)
- juin : phase d'ajustement
- 2 juillet : groupe de travail
(résultats phase d'ajustement).

snuipp rhône

informations

n° 21 - 12/03/2010

prix : 0,15 €

édito

Grève le 23 mars ! Emploi, retraites, salaires

à l'appel de la FSU, CFDT, CGT, Solidaires, UNSA

Manifestation à 10 h 30

de la place Jean Macé à la place Bellecour

Attention : déclaration préalable d'intention de grève
à faire parvenir à votre IEN
au plus tard le vendredi 19 mars à 17 h
(modèle sur le site)

Pensez d'ores et déjà à nous communiquer le nombre
de grévistes http://69.snuipp.fr/greve_23_03/greve.html

RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES

mercredis 17, 24 et 31 mars

RÉSERVEZ VOS MERCREDIS MATIN !

Voir page 2

Plan social

Il est énorme ! Sans équivalent, même dans le privé ! On n'en parle pas dans les médias. Pourtant, 45 000 postes ont été supprimés en 3 ans dans l'Education Nationale : ce sont 45 000 emplois qui auraient dû être créés pour l'encadrement et la réussite des élèves, 45 000 chômeurs tirés d'affaire... et même 45 000 cotisants supplémentaires pour les caisses de retraite ! Naturellement, cette politique de reculs sociaux et d'atteintes aux services publics se justifie par la gestion des deniers publics, ma bonne dame. Et quand on s'aperçoit que les classes manquent d'enseignants, "on" fait appel aux étudiants et aux retraités pour effectuer des remplacements, mon brave monsieur...

Assez de faux bons sens !

Nous voulons une vraie politique éducative avec :

- des enseignants formés,
- des enseignants spécialisés,
- des enseignants détachés chargés de faire vivre les associations oeuvrant au bon fonctionnement de l'école publique,
- des enseignants correctement rémunérés,
- des enseignants décemment traités et retraités.

Avec l'ensemble des salariés du public comme du privé, il est indispensable de redire notre opposition à tous les plans sociaux, y compris à celui que nous vivons cruellement dans nos écoles, lors de la journée de grève du mardi 23 mars et dans la manifestation qui partira à 10 h 30 de la place Jean Macé.

Une AG 1er degré sera également organisée à 9 h à la Bourse du Travail.

Une nouvelle fois, la participation du plus grand nombre sera nécessaire pour la réussite de cette légitime mobilisation.

Bernard Bagaggia

Secrétaire départemental adjoint





CTP du 8 mars

Le Comité Technique Paritaire Départemental s'est réuni le lundi 8 mars.

Toutes les situations des écoles ont été étudiées.

Les élus du SNUipp/FSU ont demandé la prise en compte d'1/5 des deux ans dans les effectifs des écoles ordinaires ... a minima !

L'IA a hélas maintenu sa décision de ne pas les prendre en compte pour l'obtention d'une ouverture. C'est donc une nouvelle dégradation de l'accueil des deux ans qui s'opère. Pour l'heure, tous les deux ans continuent donc d'être pris en compte dans les écoles RAR, RRS et DIFF. Pour ces dernières, ce sont bien les mobilisations de l'an passé qui ont permis de maintenir cette juste mesure. Dans plusieurs cas, l'IA a accepté de vérifier les situations que nous avons évoquées (pour l'obtention d'une ouverture ou l'annulation d'un retrait). La décision est alors reportée au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) qui se réunira le lundi 22 mars en Préfecture. Vous trouverez sur le site du SNUipp la liste exhaustive des mesures (dont certaines nouvelles) et celles qui devront être

confirmées au CDEN.

Sur le réajustement des réseaux, l'IA nous a indiqué que les suppressions de postes* toucheraient - en cas d'absence de poste vacant - le dernier arrivé sur la circonscription sur le poste concerné (E ou G selon le cas). De la même façon, un réajustement partiel des CLIN est opéré, lui aussi à moyens constants malgré les besoins reconnus. Enfin, le jeu de massacre continue par la suppression de 5,75 nouveaux postes de Mise à Disposition (IUFM, EEDD, USEP, Chamagnieu, ...). Cette démarche de récupération tous azimuts démontre - s'il en était besoin - la logique purement budgétaire et libérale qui consiste à enfermer l'enseignant dans sa classe, le limitant à un rôle d'instructeur et non d'éducateur.

**En lieu et place d'une véritable remise à plat des RASED, l'IA procède en effet - à moyens constants - à un rééquilibrage des postes E et G sur les circonscriptions ... qui va hélas se traduire par un retrait de postes dans des secteurs souvent en difficulté... et par un saupoudrage supplémentaire sur les secteurs nouvellement pourvus.*

Attention : il n'y aura pas de carte scolaire en juin et donc pas de décision de créations ou de levées de fermetures, c'est pourquoi, il faut faire remonter toute évolution éventuelle au SNUipp et à votre IEN, le 19 mars au plus tard. Le CDEN aura lieu le lundi 22 mars.

Le SNUipp propose un rassemblement lors du CDEN Lundi 22 mars 18 h

à la Préfecture (rue Dunois - Lyon 3)

Nous avons demandé aux autres organisations syndicales de se joindre à cet appel

Réunions d'informations syndicales

Les mercredis 17, 24 et 31 mars 2010. Vous pouvez vous rendre à la réunion de votre choix. Un point plus particulier sera fait sur le secteur, mais l'ordre du jour sera le même partout.

17 mars	9 h - 12 h	Givors	Ecole Gabriel Péri
17 mars	9 h - 12 h	Lyon 3,6,7,8	Bourse du Travail (salle des Congrès)
17 mars	9 h - 12 h	Tarare	Espace Belfort
24 mars	9 h - 12 h	Meyzieu - Décines	Ecole Condorcet Meyzieu
24 mars	9 h - 12 h	Vaulx en Velin	Ecole Courcelles - Restaurant scolaire
24 mars	9 h - 12 h	Vénissieux	Maison des Fêtes et des Familles
24 mars	9 h - 12 h	Villefranche	Bourse du Travail
24 mars	9 h - 12 h	Villeurbanne	Ecole maternelle A. France
24 mars	9 h - 12 h	Rillieux	Ecole les Allagniers
24 mars	9 h - 12 h	Lyon 1,4,5,9	Bourse du Travail (salle des Congrès)
24 mars	9 h - 12 h	Pierre Bénite	Café culturel de la Maison du Peuple
31 mars	9 h - 12 h	Caluire	Groupe scolaire Montessuy
31 mars	9 h - 12 h	Bron - St Priest	Maison des Sociétés de Bron
31 mars	9 h - 12 h	Neuville - Genay	Salle St-Exupéry Genay

Ordre du jour :

- Actions Education et interprofessionnelles
- Mouvement, permutations, direction
- Conditions de travail
- Partie thématique : IUFM et formation initiale où en est-on ?

Direction d'école

Le SNUipp a lancé une enquête nationale sur la direction. Chacun est invité à la remplir sur le site du SNUipp : <http://snuipp.fr/questionnaires/index.php?sid=51354>

Après la disparition des EPLCE (projet ville de Lyon), sous la menace permanente des EPEP, il est essentiel de reprendre l'initiative sur ce dossier... avant que d'autres ne le fassent à notre place. Les exigences des directrices et directeurs restent d'une actualité criante : plus de temps pour gérer et animer, une reconnaissance financière accrue, des aides administratives nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école... L'enquête permettra d'affiner ces revendications.

page 1
Edito
Grève du 23 mars
Réunions d'infos syndicales

page 2
CTP du 8 mars
Réunions d'informations
syndicales
Direction d'école

page 3
Salaires, emplois

page 4
Retraites

**Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet**



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône Informations est un outil d'information et de communication en direction des écoles du département du Rhône. Faites-le circuler ou affichez-le.

Participant à sa rédaction :
Bernard BAGAGGIA
Anne BOTTEON
Claude BRUSAPORCO
Christian DOMAS
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Pascale JOURDAN
Caroline KOMORN
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Yannick LE DU
Fabienne LOREAU
Delphine MORAND-DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Jacques NEYRAUD
Evelyne PERRIN
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône Informations

Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
cedex 04

Tél : 04 78 27 41 50

snu69@snuipp.fr

Imprimé par l'association
Ecole libérée

Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0610 S 07361
ISSN : 1248-2927

Tirage à 3000 exemplaires

Salaires

En théorie le système de rémunération des fonctionnaires est clair et simple : ce qu'on appelle le traitement indiciaire (qui est censé être l'essentiel de la rémunération) est le résultat d'une multiplication : le produit d'une valeur du point d'indice par un nombre de points (correspondant à l'échelon). Au 01/07/2009, le point d'indice a été augmenté de 0,5% pour atteindre 55,1217 € (valeur brute annuelle) soit 3,88 € nets mensuels par point.

Depuis 2000, le décrochage du point d'indice avec les prix représente une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 9%. Le salaire net moyen d'un PE équivaut en 2007 à 64% du salaire net moyen d'un cadre de la Fonction Publique et 59% du salaire d'un traitement brut représentant 1,2 fois le SMIC (contre 2 fois à la création du corps). L'Etat consacre de moins en moins de ressources à la rémunération de ses agents. Le SNUipp, avec la FSU, revendique une revalorisation de 50 points d'indice et de 5 % de la valeur du point d'indice. Le salaire brut d'un PE au 8ème échelon, actuellement de 2 439,13 € passerait alors à 2800,42 €.

Depuis plusieurs années, les gouvernements successifs ont considéré que la revalorisation des enseignants du 1er degré avait eu lieu grâce à la création du corps des PE. C'est oublier que les modalités d'intégration dans le corps des PE sans reconstitution de carrière ne permettent pas une augmentation immédiate du salaire. Pourtant, depuis 2000, la suppression des postes est l'argument qui est avancé pour permettre une augmentation du point d'indice et donc du salaire des fonctionnaires.

Faux argument : les enseignants des écoles ne sont pas si nombreux, le taux d'encadrement est de 5 enseignants pour 100 élèves en France, de 8 pour 100 en Suède, supérieur à 9 pour 100 en Italie...

Au-delà de ces constats, il est d'autres réalités que nous ne pouvons occulter. Les études internationales les plus récentes sont unanimes : que ce soit en début de carrière ou après 15 ans de métier, les enseignants du primaire sont loin derrière de nombreux autres pays en terme de rémunération.

Sur fond de crise, la question du pouvoir d'achat est une préoccupation de plus en plus forte pour les enseignants des écoles. Le ministre du Budget et de la Fonction publique a été contraint de reconnaître que le salaire moyen d'un enseignant était "assez faible".

Pourtant le gouvernement a su trouver des crédits pour sauver les banques, comme il a su distribuer de l'argent aux plus riches avec le bouclier fiscal, mais il refuse toute mesure permettant de rattraper le pouvoir d'achat que nous perdons depuis de longues années (9% depuis 2000).

Le "travailler plus pour gagner plus" au travers des heures supplémentaires aggrave le chômage et les conditions de travail et laisse à l'écart une majorité de salariés ; ces mesures ne concernent que certaines catégories de personnels. C'est aussi, en ligne de mire, la volonté de mettre en place une rémunération prenant en compte les "résultats" (le mérite ?).

Emplois...



Fonction publique d'état

2007	moins 11 000
2008	moins 23 000
2009	moins 30 600
2010	moins 33 à 35 000
TOTAL	moins 100 000 postes

Education (archives du MEN)

2002	1 341 200 dont 750 000 enseignants
2005	1 143 555 dont 739 000 enseignants
2008	1 074 000 dont 715 600 enseignants
2009	chiffres encore non connus sauf 700 000 enseignants.

Précaires Education Nationale

Difficile hélas de trouver des chiffres... mais force est de constater que leur nombre ne cesse d'augmenter... contrairement aux emplois titulaires.

Ce que réclame le SNUipp-FSU

Il faut des emplois pour :

- assurer la formation initiale et continue des maîtres (enseigner ça s'apprend... et ça évolue...). Les stagiaires ne doivent pas être des moyens d'enseignement,
- améliorer les conditions de scolarisation en maternelle,
- traiter efficacement la difficulté scolaire,
- relancer la politique des ZEP,
- scolariser, avec de vrais moyens, les enfants en situation de handicap,
- donner plus de moyens pour la direction d'école (notamment décharges),
- pouvoir varier les dispositifs d'apprentissage (plus de maîtres que de classes ...)
- augmenter le temps de concertation des équipes,

et la liste n'est pas exhaustive...

**Réclamons haut et fort une autre politique
Tous en grève et à la manifestation le 23 mars**

Retraites



Réformes Balladur de 1993 et Fillon de 2003 ou comment travailler plus pour gagner moins. De toute évidence, l'objectif est atteint, il s'agissait bien de diminuer drastiquement les pensions... Si on ne les empêche pas, Sarkozy et son gouvernement comptent bien, dans la nouvelle "réforme" annoncée, continuer cette paupérisation des retraites. A nous de jouer pour arrêter cette machine infernale. Vous trouverez ci-dessous, quelques arguments pour contrer les fausses bonnes idées ambiantes ainsi que les orientations libérales qui ne sont pas inéluctables !

Des pensions plus faibles

De 2002 à 2007, les taux de pension ont décliné de 1,5 % dans la Fonction publique (1,1 % pour les hommes et 1,8 % pour les femmes). Pour les salariés n'ayant pas validé la durée requise, une double peine est prévue : la pension proportionnelle est minorée par une décote de 5 % par an. La décote est calculée sur le nombre de trimestres manquants ou en fonction de l'écart entre l'âge de départ et 65 ans. (Valeurs prévues pour 2020 dans la Fonction publique). Par exemple, les 10 % des certifiés liquidant les pensions aux taux le plus élevé en 2008 ont une pension au moins égale à 1,56 fois celles des 10 % les plus faibles. Ce rapport était de 1,49 en 2002.

Qui subit la décote ?

- Au régime général, "la décote s'applique aux femmes moins qualifiées, en moins bonne santé et souvent au chômage". "Comme les femmes, les décotants hommes sont plus souvent au chômage ou en moins bonne santé" (Retraite et société, juin 2009).

- Au ministère de l'éducation nationale, « le taux de pension des femmes est inférieur de 3,9 points à celui des hommes. Les femmes sont un peu plus touchées par la décote : 19,2 % contre 18,7 % pour les hommes. Les hommes bénéficient plus souvent d'une surcote (33,9 % contre 24 %) pour un nombre de trimestres plus important (4,1 % contre 3,4 %). *note d'information du MEN juin 2009.*

La FSU propose

Pour la FSU, le financement des retraites dépend beaucoup des politiques menées en matière de formation, d'emploi... Il est important également de revoir notre système fiscal. C'est sur tous ces paramètres qu'il faut agir. Les inégalités d'aujourd'hui ne sont pas une fatalité et il est essentiel que les revenus du travail retrouvent un juste niveau dans le partage des richesses.

Augmenter la part des dépenses pour les retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 est tout à fait à notre portée. Cela suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité et représenterait une augmentation des cotisations de 0,375 point par an. Il est économiquement possible de dégager ces ressources.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations prélevées sur les salaires, mais des évolutions dans leur mode de calcul sont nécessaires pour une plus grande justice sociale.

L'élargissement à la valeur ajoutée des entreprises, la taxation des revenus financiers et des patrimoines doit permettre d'inscrire plus de solidarité dans le financement.

Retraite et jeunes enseignants

"De toute façon, je n'aurai pas de retraite...". Cette remarque nous l'entendons régulièrement. Elle peut refléter une forme de scepticisme sur l'idée même que le modèle social actuel (celui des parents) pourrait perdurer à l'avenir.

La FSU propose

La FSU revendique une allocation d'autonomie pour la jeunesse, qui permettrait de donner un statut social aux jeunes, qui favoriserait la poursuite d'études, une formation professionnelle de haut niveau, ou une insertion dans le monde du travail. L'objectif est de créer des dispositifs leur garantissant la continuité de leurs droits quelle que soit la situation effective des personnes (activité, chômage, formation...). La FSU exige la validation des périodes d'études et de précarité. Pour les métiers de l'enseignement et l'ensemble de la Fonction Publique, elle revendique des pré-recrutements, périodes prises en compte dans le calcul des pensions.

Travailler plus longtemps ?

C'est inégalitaire :

- par rapport au travail : au nom de quoi les personnes qui ont eu une carrière difficile ou exerçant dans des conditions pénibles et qui ne sont pas en capacité de poursuivre leur activité professionnelle devraient-elles avoir une retraite plus faible ? La société ne leur doit-elle rien ?

- par rapport à l'emploi : 6 salariés sur 10 ne sont déjà plus dans l'emploi au moment d'accéder à la retraite à 60 ans, que font-ils ? (ils n'ont pas demandé à être chassés de leur entreprise) ? Les jeunes qui cherchent désespérément des emplois, en pleine montée du chômage, qu'est ce qu'ils font ?

- parce que ceux qui ont un patrimoine ont le choix et que les autres doivent continuer.

Le travailler plus longtemps est le faux nez de la baisse des pensions : n'osant assumer la paupérisation des retraités, le gouvernement prétend la masquer ou en reporter la responsabilité sur ceux qui travaillent.

La FSU propose

- Le retour à une Cessation Progressive d'Activité attractive, plus accessible (les conditions ont été durcies en 2003 : 33 ans d'ancienneté, 57 ans) et mieux rémunérée (actuellement à peine mieux qu'un temps partiel).

- Un âge de départ de référence à 60 ans avec : l'aménagement des fins de carrière, le maintien des services actifs et de nouvelles possibilités de départ anticipé sous conditions d'âge, de santé, de pénibilité